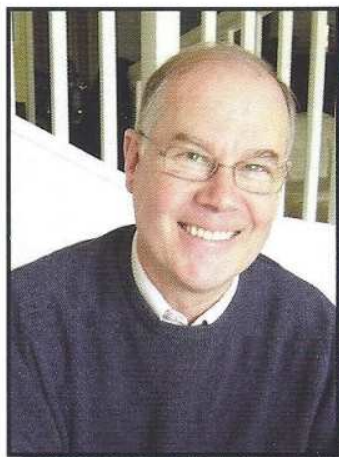


Par Arnaud Casalis, Porte-parole de la Fédération Environnement Durable (FED)

Des éoliennes pour tuer les énergies renouvelables !



Les énergies renouvelables méritent la plus grande attention et le soutien à leur développement doit être une priorité. Mais imaginez un instant que des vendeurs de tapis de marche sollicitent des subventions au motif qu'on pourrait récupérer l'énergie du marathon de Paris pour en faire de l'électricité, et vous avez à peu près une idée de ce que représente le marché des éoliennes. A la différence près que les éoliennes ne sont pas une farce, mais un système de détournement organisé de fonds publics, une perversion écologique, une agression inutile envers la population et une atteinte aux principes fondamentaux du droit.

Un processus économique de détournement massif de fonds publics

Le drapeau blanc des énergies renouvelables hissé devant les éoliennes

Si les énergies renouvelables (ENR) sont une priorité, il en existe de multiples et toutes méritent qu'on leur porte une égale considération. Indépendamment de leur développement technologique, toutes ont leur potentiel, leurs avantages, leurs inconvénients, leurs contraintes, leur coût, et leur bilan écologique et social.

Hydraulique, photovoltaïque, géothermie, biomasse, biogaz, géothermie, piles à hydrogène, éoliennes, hydroliennes et d'autres, méritent des évaluations comparatives pour déterminer le meilleur mix énergétique du futur. Une politique énergétique rationnelle exigerait de telles évaluations préalables : elles ne seront pourtant jamais faites.

Car c'était sans compter sur les difficultés prévisibles des industries éoliennes danoise, allemande et espagnole sur le point de licencier leur personnel en raison de la saturation du marché de leurs pays d'origine et déjà sur le point de délocaliser. Vaste pays, la France devait alors devenir la proie idéale à l'émergence d'un marché de dégageant permettant d'exporter leurs productions excédentaires.

Un pillage de fonds organisé par l'envahissement de la sphère publique

On connaît la suite : un lobbying intense dans les institutions européennes permettant d'imposer à la France un ratio de 23 % d'énergies renouvelables vite détourné au profit des seules éoliennes, la mise sous influence du ministère français de l'environnement, la désinformation des parlementaires et des médias à grand renfort de moyens, le démarchage commercial outrancier de la moindre collectivité locale, la persuasion si nécessaire par des pratiques que la morale réprouve, la pénétration dissimulée d'organismes publics et, finalement, la mise en place d'un cadre économique, juridique, fiscal et administratif totalement dérogatoire du droit commun et privilégié créant un véritable paradis fiscal franco-français et mettant hors d'état de nuire la concurrence des autres ENR.

Qu'on en juge : des tarifs d'électricité pour les éoliennes de trois à cinq fois supérieurs au coût de production des énergies antérieures et garantis par l'Etat pendant 15 et 20 ans (1), des dispositions fiscales taillées sur mesure permettant l'exonération fiscale de tous les acteurs de la filière (2), une taxe en faveur des éoliennes à la charge du consommateur savamment noyée dans un intitulé plus large (CSPE) (3), des instructions ministérielles prodiguées aux préfets pour qu'ils dégagent la voie aux promoteurs, des commissions d'acceptabilité mises en place par l'Etat et financées par des fonds privés ; le très médiatisé « Grenelle de l'Environnement » n'étant, dans ce processus, que la mise en scène du dernier moment de procédure d'acceptabilité pour faire passer la pilule de l'inacceptable.

Alors qu'en 2002 la Commission de Régulation de l'Energie envisageait que 70 % des ENR seraient issues de la biomasse, en raison des qualités incomparables de cette énergie (traitement à la source du méthane et limitation des gaz à effet de serre, possibilité de stockage, potentiel productif agricole, création d'emplois décentralisés), c'est finalement 70 % des fonds qui seront affectés à la filière éolienne dans un processus d'importation massive sans créations d'emplois autres que marginales ni innovation technologique. Exit donc les énergies renouvelables et la biomasse, porteuses d'un vrai avantage concurrentiel pour la France.

Le cap est mis : on imposera aux Français 500 éoliennes par an quels qu'en soient l'utilité, le coût et les nuisances !

Vers 10 milliards annuels de déficit budgétaire pour détruire notre richesse

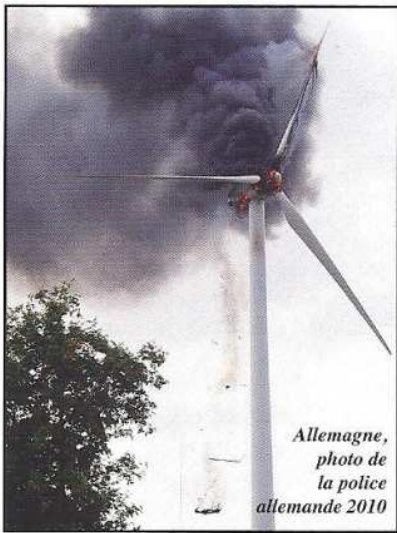
Alors que la priorité devrait être donnée à la réduction du déficit budgétaire de la France, à la création d'emplois et au redressement de la balance commerciale, c'est vers un gouffre financier de près de 10 milliards d'euros par an que conduit le choix du tout éolien induit par un lobbying mensonger, dont 4 milliards de perte annuelle récurrente déjà acquise pour les 4 000 éoliennes déjà installées. Pour ce prix, ce sera le territoire français qui sera sacrifié, ainsi que son patrimoine paysager et architectural collectif, son industrie touristique, ses dernières activités halieutiques et plus encore, les emplois de demain dans les énergies et les économies d'énergies.

Les éoliennes : une filière nocive à l'environnement et aux citoyens

Une évidente perversion écologique

Contrairement à ce que dit la propagande des promoteurs, les éoliennes ne sont ni propres, ni écologiques. Leur production moyenne étant limitée à 20 %, il faut la compléter à 80 % avec de l'électricité produite par des centrales à charbon, à gaz ou à fuel qu'on construit ou réactive : ces centrales émettent du gaz à effet de serre en grande quantité qu'elles n'émettraient pas

en l'absence d'éoliennes. L'Allemagne, premier détenteur d'éoliennes, et malgré un territoire plus petit que la France, est aussi le premier pollueur d'Europe !



Allemagne,
photo de
la police
allemande 2010

Le reniement écologique va bien au-delà. Les hélices sont des broyeuses à oiseaux menaçant massivement des espèces protégées ou en voie d'extinction (4). De profondes fondations en béton détruisent partout des nappes phréatiques. Des montagnes, des littoraux, des parcs régionaux représentatifs de plus de trente années de préservation de l'environnement sont sacrifiés. Quand ce ne sont pas des sites emblématiques comme le Mont Saint Michel, pourtant classé au patrimoine mondial de l'humanité, ou les plages du Débarquement. La mer aussi est bientôt menacée par la création de zones industrielles maritimes ajoutant à la destruction des fonds le risque très probable de naufrage d'un nouveau Torrey Canyon ou Amoco Cadiz, en Manche en particulier où la navigation est la plus dense et la plus dangereuse au monde.

Des agressions inutiles envers la population

Les riverains subissent de plein fouet les nuisances des éoliennes. Leur santé est menacée (bruit, insomnie, vertige, sentiment d'écrasement). Leur qualité de vie est anéantie. La sécurité n'est pas même assurée par une distance suffisante des habitations (risques de chute de pales, incendies). Leurs biens immobiliers subissent des pertes de valeur de 20 % ou plus à la revente réduisant d'autant l'épargne de souvent toute une vie. Les éoliennes sont largement responsables de la baisse du pouvoir d'achat des ménages modestes par la ponction sur le revenu prélevée par les distributeurs d'électricité. Les habitants de villages paisibles se déchirent dans les conflits suscités par la convoitise des promoteurs. De ces méfaits, l'Etat n'a cure.

Des méfaits déguisés en actions vertueuses

Le développement d'un pareil « business model », si éloigné de l'intérêt général, implique évidemment de créer l'illusion d'une utilité incomparable. D'où un « sauvons la planète » médiatiquement orchestré qui fait d'autant plus donner la claque aux naïfs que ceux-ci sont précédés de faux écologistes bien plus amadoués par des subventions privées que par leur idéal.

Présentées comme l'indispensable instrument de lutte contre le réchauffement climatique, bien qu'elles y contribuent largement, les éoliennes sont aussi présentées comme l'outil parfait de substitution à l'énergie nucléaire. Alors que les quelques 4 000 éoliennes produisent à grand mal et en moyenne un gros pour cent de l'énergie électrique française, elles ne produiront jamais d'électricité que de façon marginale et erratique. Et ce sont finalement les nucléaristes qui rachètent les éoliennes au prix fort pour tenter de se concilier la paix de leurs pires opposants, non sans augmenter le prix de l'électricité pour faire payer au consommateur les frais d'une inutile filière. D'économie d'énergie, on n'entendra pas non plus parler.

Tout cela est caché aux citoyens avant qu'ils ne réalisent, généralement trop tard, l'étendue des dégâts et tentent vainement de réagir face à un appareil d'Etat déroulant des procédures comme un prétexte édicté pour ne pas les entendre.



Ecosse, photo de Stuart Mac Mahon,
à Adrossan windfarm, décembre 2011

Une atteinte aux principes fondamentaux du droit

Conçues pour être de juteux placements financiers, assurer des rentabilités excellentes à 20 % par an et plus, et constituer de grosses ou très grosses fortunes en quelques années, les dispositions qui régissent les éoliennes sont un véritable scandale financier, comme l'illustre

notamment l'emprise de la mafia sur le secteur en Italie. En dérogeant aux principes fondamentaux du droit comme l'égalité du traitement des citoyens, le respect des règles de concurrence, du principe de précaution, ou de l'intégrité des fonctions de l'Etat, non seulement la filière éolienne sacrifie les chances économiques réelles qu'auraient constitué les énergies renouvelables, mais elle les sacrifie sciemment tout en enfreignant les règles les plus fondamentales de la démocratie.

C'est donc un appel incessant à tous de s'élever avec détermination contre ces pratiques inacceptables dans une République qui se veut respectueuse de ses citoyens et du Droit que formule la Fédération Environnement Durable. ■

Fédération Environnement Durable
www.environnementdurable.net



Photomontage à partir d'une photo de champ d'éoliennes en mer avec l'Amoco Cadiz

(1) Le coût de production moyen d'EDF est, lui, de l'ordre de 4 c/kwh. Le coût de rachat de l'électricité éolienne est actuellement de plus de 9 c/kwh pour l'éolien terrestre. Les appels d'offres concernant l'éolien maritime seraient conclus à des prix d'achat de l'ordre de 13 à 17 c/kwh.

(2) A la tarification majorée prélevée sur le consommateur s'ajoute le bénéfice d'exonérations fiscales générales (capital risque, création ou transmission d'entreprises) et spécifiques (exonération jusqu'à 100 000 euros des revenus en faveur des propriétaires fonciers agriculteurs, exonération de taxe foncière, etc...).

(3) C.S.P.E : Contribution au service public d'électricité, directement prélevée sur les factures d'électricité.

(4) Les espèces menacées par les éoliennes en France sont le milan royal, déjà décimé par les éoliennes en Allemagne et en Espagne, l'aigle de Bonelli, l'aigle royal (Jura), les vautours fauves (Midi), les grues, les outardes, les faucons (crécérelle, pèlerin etc.). Aucun oiseau n'échappe à des pales qui, à pleine vitesse, atteignent 300 km/h à leur extrémité... Sans oublier les chauves souris.